



Illustration réalisée à partir d'un dessin original de Romain



LIVRET D'ACCUEIL



L'équipe du SESSAD Saint-Jean vous souhaite la bienvenue.

Vous trouverez dans ce livret les informations relatives à l'accompagnement de votre enfant.»



SOMMAIRE

**LE SESSAD SAINT-JEAN,
C'EST QUOI ? POURQUOI ?**

3

**VOTRE PARTICIPATION ET
LA COMMUNICATION AVEC
LE SERVICE**

15

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

4

- Pour qui ?
- L'accompagnement
- Une équipe pluridisciplinaire
- Le parcours de votre enfant

**VOS DROITS, DEVOIRS
ET RESPONSABILITÉS**

17

**LA CO-CONSTRUCTION DU
PROJET PERSONNALISÉ
D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)**

11

EXPRESSION LIBRE

22

INFORMATIONS UTILES

23

PRÉPARATION À LA SORTIE

13

QUESTIONS PRATIQUES

24

PAROLES D'ENFANTS

14

Le SESSAD Saint-Jean, C'EST QUOI ? POURQUOI ?

Service
ambulatoire



Votre enfant va être accueilli à votre demande au SESSAD Saint-Jean.
C'est un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile du Dispositif ITEP (DITEP) de l'Association Enfance et Pluriel.»

Le SESSAD propose **un soutien et des soins spécialisés ambulatoires** (au sein des différents lieux de vie de votre enfant) pour des jeunes scolarisés dans le secteur de Tours Nord, **âgés de 6 à 16 ans**.

Écouter,
respecter

Accueillir

Accompagner,
soigner, enseigner

Préparer à la
vie sociale
et professionnelle



Comment ÇA FONCTIONNE ?

POUR QUI ?

Troubles du
comportement
(inhibition, agitation)

Difficultés
dans les
apprentissages

Difficultés
relationnelles



Difficultés
psychologiques

Manque
de confiance
en soi

Difficultés
au sein de
la famille

Difficultés
pour gérer
ses émotions

Le SESSAD accueille **des enfants et adolescents, de 6 à 16 ans**, qui présentent des **difficultés psychologiques** empêchant leurs apprentissages et leurs relations avec les autres malgré leurs capacités intellectuelles.

Il s'organise de manière :

➤ Individuelle

Et/ou

➤ Collective

Où se déroule-t-il ? :

➤ Dans les différents lieux de vie de votre enfant

➤ **Et/ou** sur l'extérieur

➤ Dans les locaux du SESSAD

Le SESSAD est un espace d'expression et de soin pour le jeune avec **des objectifs d'accompagnement personnalisés**. Cet accompagnement est travaillé en lien étroit avec les responsables légaux dans le cadre de divers entretiens.

Le SESSAD est un espace d'expression et de soin avec des objectifs d'accompagnement personnalisés.>>







realisations.



decenteur



qu'est ce que
je doit prendre
pour affronter le vertige!

la-bas
ça vous
aide!

cool!

Je m'inscrit
direct.



L'équipe pluridisciplinaire s'attache à croiser les regards **pour mieux accompagner votre enfant dans ses spécificités et être à l'écoute de sa souffrance.**

Dans un premier temps, il fera connaissance avec les différents professionnels du SESSAD. Ils rencontreront les enseignants et toutes les personnes qui travaillent déjà avec votre enfant.



L'ÉDUCATEUR

J'accompagnerai votre enfant tout au long de son parcours au SESSAD.



LE MÉDECIN

Je serai à l'écoute de votre enfant et je veillerai au bon déroulement de son parcours de soin.



L'ORTHOPHONISTE

J'accompagnerai votre enfant dans ses compétences en langage oral et en langage écrit.



LA CHEF DE SERVICE

Je serai garante du projet de votre enfant et je veillerai au bon déroulement de son parcours.



L'ENSEIGNANTE SPÉCIALISÉE

Je partirai de ce que votre enfant sait faire pour donner du sens à ses apprentissages.



LA PSYCHOLOGUE

Je serai la personne à qui votre enfant pourra se confier.



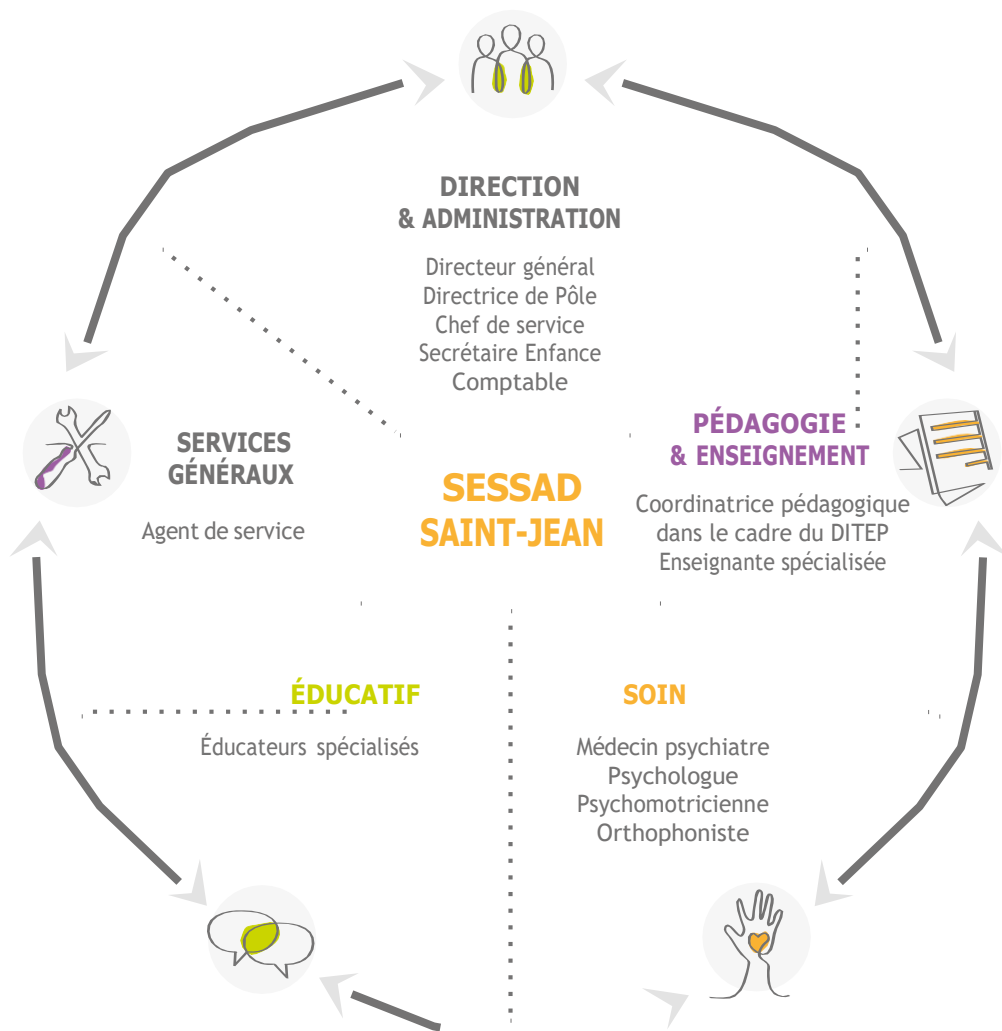
LA PSYCHOMOTRICIENNE

J'aiderai votre enfant à être à l'écoute de son corps et de ses émotions.



Un service administratif sera à votre disposition.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



...au service d'un accompagnement personnalisé.»

LE PARCOURS DE VOTRE ENFANT

L'admission

1

L'admission s'organise à partir de la **notification d'orientation préconisée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)** ; elle requiert l'adhésion du jeune et de ses représentants légaux au projet de soin. Nos engagements réciproques sont actés par un DIPC (Document individuel de prise en charge).



2

Le Projet personnalisé d'accompagnement (PPA)

d'accompagnement (PPA)

Le PPA est établi dans les 3 mois qui suivent la date de l'accueil. Ce projet est construit entre les parents ou représentants légaux, le jeune et l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les différents partenaires (comme par exemple l'Éducation nationale). Il définit les modalités d'accompagnement en fonction des besoins repérés.

Différentes étapes sont nécessaires :

- Un temps d'observation de votre enfant et d'évaluation de ses besoins par les différents professionnels.
- Un temps d'échanges avec vous autour de vos attentes.
- Le recueil des souhaits de votre enfant.
- La rédaction d'un document PPA co-construit par vous et l'équipe pluridisciplinaire.

Le PPA sera actualisé tous les ans au minimum.

Le Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

de scolarisation (PPS)

Le PPA s'articule autour du PPS, transmis par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), qui préconise une adaptation de la scolarité.



La Co-construction

DU PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)

Co-construction

RECUEIL DES ATTENTES

du jeune et
de ses parents

ÉVALUATION DES POTENTIALITÉS ET DIFFICULTÉS

par les
professionnels

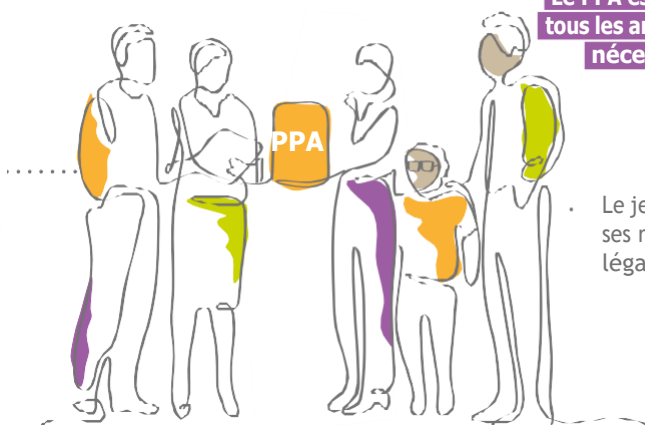
DÉFINITION DES BESOINS ET OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

FORMALISATION DU PPA

signature
du document



Le référent
du projet,
les différents
professionnels
et partenaires



**Le PPA est réévalué
tous les ans et plus si
nécessaire**

Le jeune et
ses représentants
légaux

ÉDUCATIF



PÉDAGOGIQUE



THÉRAPEUTIQUE

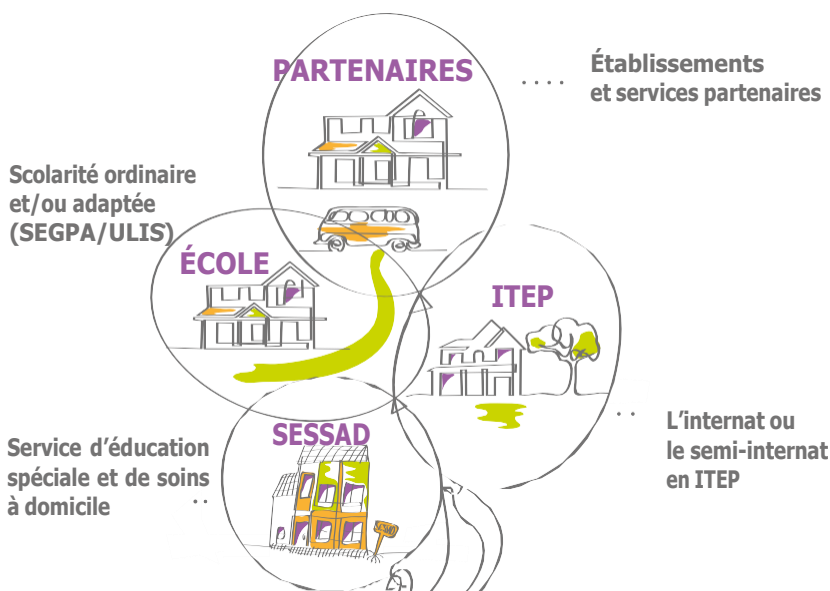


La coopération entre les parents ou les responsables légaux et l'équipe pluridisciplinaire est indispensable à la construction et l'évolution du projet personnalisé de l'enfant, dans le respect des compétences et rôles de chacun.

UNE RÉPONSE PLURIELLE

Différentes réponses, modulables et adaptées, sont proposées afin de répondre aux besoins de votre enfant, selon l'évolution de son parcours...

Pendant la durée de la notification MDPH, les modalités d'accompagnement et de scolarisation peuvent ainsi évoluer après accord avec tous les acteurs du projet.



*Des parcours singuliers,
une réponse plurielle.>>*

Préparation À LA SORTIE

Fin de l'accompagnement

En fonction de l'évolution du jeune et en accord avec les parents, l'équipe peut proposer :

- une prolongation de l'accompagnement par le SESSAD
- un changement de modalité d'accompagnement ou de scolarité dans le cadre du dispositif ITEP
- une fin d'accompagnement et/ou une orientation vers un autre service

Les parents (ou responsables légaux) peuvent toutefois décider à tout moment de mettre fin au suivi par le SESSAD en saisissant la CDAPH.

Le SESSAD est un passage dans le parcours de votre enfant. Il doit lui permettre de se projeter et de s'orienter dans sa future vie d'adolescent et d'adulte.

L'équipe propose aux parents et aux jeunes qui le désirent des conseils, un soutien après la sortie, en fonction des besoins.



Paroles D'ENFANTS

Le SESSAD est un endroit où on aide les jeunes dans leurs difficultés morales ou physiques.

R., 15 ans

Grâce au SESSAD je progresse dans ma vie car je peux tout leur dire et ils nous écoutent, ils nous jugent pas, on peut manger avec eux et on peut faire des sorties et aussi on fait des rencontres. On fait des jeux, on peut voir une psychologue et autre, mais le plus important c'est qu'on nous aide et qu'on peut s'exprimer et qu'on nous écoute.»

N., 14 ans

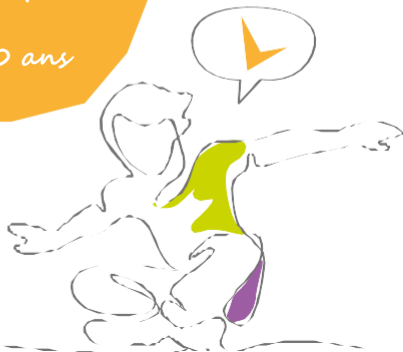
Je suis au SESSAD parce que je n'arrive pas trop à écrire et à me contrôler.

J'aime bien aller dans les différents espaces et croiser les adultes. J'aime bien quand il y a d'autres jeunes au service.

Ça m'aide de bricoler. Depuis que je suis au service ça va mieux.

À un jeune qui arrive, je lui dis que c'est sympa.

E., 10 ans



Votre participation

ET LA COMMUNICATION AVEC LE SERVICE

*L'action de notre Service
repose sur des valeurs de
solidarité, de respect de la
personne, de laïcité et de
pratique participative.*



VOTRE PARTICIPATION



Des temps d'échange avec les familles sont organisés par le SESSAD à raison d'au moins 2 fois par an :

- **en début d'année** pour présenter l'équipe, le fonctionnement du Service, permettre aux familles de se rencontrer et recueillir vos attentes
- **en fin d'année** pour faire ensemble un bilan et des éventuelles propositions d'amélioration autour d'un moment convivial partagé

LA COMMUNICATION AVEC LE SERVICE



Vous pouvez joindre à tout moment le Service par téléphone aux horaires d'ouverture, pour toute question concernant votre enfant et prendre rendez-vous avec les professionnels si besoin.



02 47 42 53 33
Secrétariat : 02 47 54 23 42

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00

Vos droits, devoirs ET RESPONSABILITÉS



AUTORITÉ PARENTALE

L'ITEP s'associe autant que possible et nécessaire aux parents (ou aux responsables légaux) dans la construction du projet d'accompagnement de l'enfant, dans le respect des droits et devoirs de chacun.

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. »

L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »

Article 371-1 du Code civil



DROIT D'ACCÈS AUX DOSSIERS

Vous pouvez, en tant que responsables légaux (ou la personne accompagnée elle-même si celle-ci est majeure), avoir accès, sauf décision contraire de la justice, à toute information ou document contenus dans le dossier individuel de l'enfant (précisions dans le règlement de fonctionnement joint à ce livret d'accueil).



RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du personnel de l'association Enfance & Pluriel est tenu à un devoir de réserve et de protection de l'information concernant les personnes accompagnées du fait :

- **du secret médical**
- **du secret professionnel**
- **de la Règlementation Générale sur la Protection des Données**



SUIVI MÉDICAL

Le médecin psychiatre coordonne le parcours de soin de votre enfant en lien avec le médecin traitant. Celui-ci peut en fonction des besoins orienter votre enfant vers d'autres spécialistes avec votre autorisation. La mise à disposition de médicaments sur les temps d'accueil ne peut se faire que sur prescription d'un médecin, dans le cadre d'un protocole défini (voir le règlement de fonctionnement).



FINANCEMENTS

L'accompagnement des jeunes dans le cadre du dispositif ITEP est **financé par les organismes de protection sociale après ouverture des droits par une notification de la CDAPH**. Le montant de ce financement est fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui en assure le contrôle.

Certaines familles peuvent bénéficier d'aides financières **en en faisant la demande auprès de la MDPH**. Une participation financière pourra éventuellement être demandée à titre exceptionnel aux parents (ou responsables légaux) pour l'organisation de certaines activités.



TRANSPORTS

L'organisation des transports du jeune entre le SESSAD et son domicile sera définie avec ses responsables légaux au moment de l'admission, en fonction de la situation de chacun.



AUTORISATIONS DE SORTIES

Les déplacements de votre enfant entre le lieu de scolarité et le SESSAD pour bénéficier d'un temps d'accompagnement prévu dans son projet personnalisé s'effectuent **sous la responsabilité du SESSAD**. Toutes les autres sorties organisées par le SESSAD sur ses temps d'accueil sont encadrées par du personnel du service, et également menées sous sa responsabilité.



ASSURANCES

Les responsables légaux de l'enfant doivent fournir obligatoirement **une attestation d'assurance avec responsabilité civile** afin de couvrir les dégâts et dommages qui seraient éventuellement commis.



DROIT À L'IMAGE

Les activités proposées par le SESSAD peuvent faire l'objet de photos ou de vidéos que les jeunes apprécient souvent de pouvoir garder en souvenir ou de montrer à leur entourage. Ces photos et vidéos prises par le personnel de l'établissement sont soumises au droit à l'image. Aussi il vous est demandé de signer un formulaire permettant de les utiliser dans un cadre précis.



LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Des instances de régulation sont organisées pour prévenir et lutter contre tout risque de maltraitance. L'ensemble du personnel du service y est sensibilisé lors des réunions organisées. Les jeunes y sont aussi sensibilisés au travers de leur accompagnement.

La répétition de faits contraires au règlement de fonctionnement, les atteintes à la sécurité, à l'intégrité, ou à la dignité des personnes, selon leur niveau de gravité peuvent donner lieu à la mise en place de sanctions (voir le règlement de fonctionnement).

Le numéro d'appel « Allo enfance en danger »

Le 119 est le numéro d'appel dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

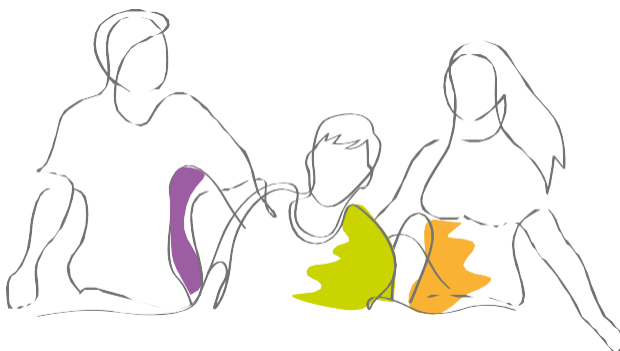
 **119**

« Allo Enfance
en danger »



DEVOIRS

Tout le personnel du SESSAD s'engage à mettre sa compétence au service des jeunes accompagnés et de leur famille, à les respecter et à être à leur écoute. En contrepartie, il attend de leur part une attitude courtoise et respectueuse de son travail.





DROITS ET LIBERTÉS

Une Charte des droits et liberté de la personne accompagnée, jointe à ce livret d'accueil, présente les principes fondamentaux que tous les établissements et services médico-sociaux doivent respecter et mettre en application, en vertu de l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.



VOS POSSIBILITÉS DE RECOURS

Toute personne accompagnée par un établissement ou service médico-social, ou son représentant légal, peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée : **le délégué du Défenseur des droits, ou saisir la CDAPH**, selon les conditions précisées dans le règlement de fonctionnement.

Tout le personnel du SESSAD s'engage à mettre sa compétence au service des jeunes accompagnés et de leur famille, à les respecter et à être à leur écoute.>>

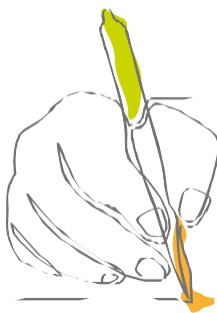


Mots, pensées, humeur

EXPRESSION LIBRE...



A large, light gray rectangular area with a wavy bottom edge, containing ten horizontal dotted lines for writing.



Informations UTILES



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Les jours d'ouverture du Service sont basés sur le calendrier scolaire de l'Éducation nationale.

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00

Ouverture de 2 jours pendant les petites vacances hors vacances de Noël + quelques samedis matins.



Les jeunes peuvent venir au SESSAD :

- en bus ou en tram
- à pied
- accompagnés par les familles



NOUS CONTACTER



02 47 42 53 33
Secrétariat : 02 47 54 23 42



sessad-saintjean@enfance-pluriel.fr

Coordonnées

Service d'éducation spéciale et
de soins à domicile Saint-Jean

116, rue de Ronsard
37100 TOURS



*Voir le plan d'accès
au dos du livret*

Questions PRATIQUES



Jusqu'à quand le SESSAD ?

Autant que nécessaire, jusqu'à 16 ans, parfois plus sur dérogation. En moyenne les enfants sont accompagnés deux à trois ans.

Les prises en charge sont-elles uniquement individuelles ?

Les prises en charge sont pensées en fonction du projet personnalisé de votre enfant. Elles peuvent être individuelles ou collectives.

Est-ce que je peux continuer mes prises en charge en libéral (orthophonie, psychomotricité) ?

En fonction des besoins, on évaluera ensemble la pertinence du maintien d'un suivi en libéral.

Est-ce que le professionnel du SESSAD peut contacter mes thérapeutes ?

À l'admission, toi et ta famille, vous nous communiquez les coordonnées des différents thérapeutes qui te soutiennent déjà. Avec votre autorisation, nous pourrions être amenés à les contacter afin de faire le lien entre nos prises en charge et t'accompagner au mieux.

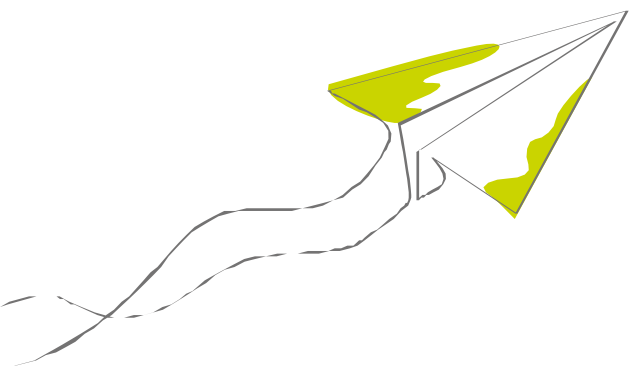
Et après le SESSAD est-ce que je peux vous solliciter de nouveau ?

Durant 3 années après ton départ, tu bénéficies du service de suite : tu peux donc avec ta famille nous solliciter pour un éclairage, participer à une ESS, t'aider à chercher un professionnel en libéral ou de nouveau un service de soins adapté.

À l'issue de ces trois années, il va de soi que nous répondons si vous nous sollicitez.

Est-ce que le SESSAD va venir dans ma maison ?

Cela se fera toujours en accord avec la famille, le jeune et le projet personnalisé.



© Enfance & Pluriel
Rédaction : SESSAD Saint-Jean
Crédits photo : © Enfance & Pluriel
Impression :
Conception graphique : www.fabiennepetit-crea.com



Service d'éducation spéciale et de soins à domicile Saint-Jean

116, rue Ronsard
37100 TOURS



Association Enfance & Pluriel

Siège : Quai de l'Île Sonnante - 37500 CHINON

Tél : 02 47 93 66 40 - Fax : 02 47 93 95 72

www.enfance-pluriel.fr